

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le MARDI 7 février 2023 à 19 heures à la mairie, salle du conseil.

A Ruffey-Lès-Beaune, le 01 février 2023

Pour le maire, Gérard GREFFE, empêché.
Le 1^{er} adjoint, Cyril VACHON

ORDRE DU JOUR :

- 1./ Approbation du compte-rendu de la séance précédente.
 - 2./ Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation.
 - 3./ Augmentation salaire de l'animatrice de la MFS – Réévaluation et attribution de tickets restaurants.
 - 4./ Décision budgétaire avant le vote du budget : reprise délibération
 - 5./ Informations-questions diverses.
-

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Cyril VACHON, premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 – Quorum : 8

Présents : – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ M. Philippe WEMMERT– adjoints –Mme Aurore CRETIN- M. Sébastien FOL- M. Arnaud TARTARIN- Mme Magali GODARD M. Alain CLEMENT -M. Lionel BECLIER -Mme Patricia GUILLAUME Mme Martine LALEURE Conseillers municipaux.;

Excusés (excusés ayant donné pouvoir) :

Mme Nolwenn BEROUJON ayant donné pouvoir à M. Cyril VACHON
M. David PARRAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia GUILLAUME

Absent : M. Gérard GREFFE

Secrétaire de séance : Madame Aurore CRETIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Néant

DELIBERATION N°001DU07FEVRIER2023

Ainsi qu'il a été évoqué lors de la précédente réunion de conseil municipal et compte-tenu de la valeur du travail de madame l'animatrice de la Maison France Service, le conseil municipal acte une augmentation de son salaire, cette employée contractuelle ne pouvant bénéficier d'un avancement d'échelon à l'ancienneté comme il est prévu pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale. Cette revalorisation fait suite à l'entretien annuel que le personnel a eu l'été dernier et convenu avec le maire. Néanmoins, l'effet rétroactif de cette

augmentation n'étant pas possible, la délibération ne prenant effet qu'à partir de sa transmission en préfecture et sa publication,

Après discussions, échanges de vues, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de porter à compter du 1^{er} février 2023, la rémunération de l'animatrice de la MFS, Madame Christelle POTHIER au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe – échelon 5 IB 444 IM 390

Le conseil donne tout pouvoirs au maire ou son représentant à l'effet de signer un avenant modificatif à l'article « rémunération » de son contrat.

DELIBERATION N°002DU07FEVRIER2023

Parallèlement, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'octroyer les tickets restaurants dont bénéficient le personnel titulaire à valeur de 6€ (3€ part employeur, 3€ part agent) aux personnels permanents non titulaires de la commune Madame Caroline BACHELET et Mme Christelle POTHIER à compter du 1^{er} février 2023.
- Donne tous pouvoirs au maire ou son suppléant pour sa mise en place.

DELIBERATION N° 003du 07FEVRIER2023

Par délibération en date du 04 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'archiviste afin de réaliser la mission d'élimination des archives qui ont atteint leur délai de conservation ainsi que le classement des archives intermédiaires. L'archiviste rencontré et recruté par M le Maire a accepté un poste à plein temps au 1^{er} janvier 2023. Aussi et sur ses conseils, M. Cyril VACHON a rencontré Madame Merline CHIES, archiviste diplômée, qui accepte le poste mais à mi-temps. Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la transformation du poste créé en poste à mi-temps à raison de 17h50.

Les autres termes de la délibération sont sans changement.

DELIBERATION N°004du 7 FEVRIER 2023

DELIBERATION POUR ENGAGER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. Le premier adjoint suppléant du maire rappelle les termes de la délibération n°003DU10012023 permettant, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, à l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La trésorerie nous demande de reprendre la délibération car celle-ci doit expliciter les dépenses envisagées ce qui induit un détail au niveau de l'article et s'entendent également hors RAR de 2022, c'est-à-dire uniquement sur la partie ayant fait l'objet d'un vote au BP 2022;

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Limite des crédits avant le vote du BP 2023
Chap. 20	Immobilisation incorporelle	2 024,00€	506,00€
Chap. 21	Immobilisations corporelles	57 517,00€	14 379,25€
Chapitre 27	Aide exceptionnelle	500,00€	125,00€
Total des dépenses d'investissement		60041,00€	15010,25€

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS

Le premier adjoint fait ensuite le point

- Sur la réunion de l'association foncière de remembrement en date du 30 janvier 2023 : le compte administratif, compte de gestion 2022 ont été adoptés ainsi que le budget primitif 2023. La taxe de remembrement est maintenue à 7€ de l'hectare. Les membres du bureau ont ensuite explicité les travaux de fauchage et d'entretien des fossés qu'ils vont faire réaliser par l'entreprise Romain GAILLARD ainsi que les différents points de travaux à voir avec la commune tels que le chemin de Bourguignon, chemin des noyers, route de Villy-Le-Moutier.
- Sur le bilan annuel sur le fonctionnement de la plateforme ADS de la communauté d'agglomération avec le chiffrage du nombre de dossiers en fonctions de leur nature, le coût du service et des actes. Le coût pour 2022 pour la commune est de 8016,57€.
- Sur le bilan d'intervention des pompiers volontaires de la commune au titre de 2022 29 interventions dont 19 sorties réalisées par nos pompiers.
- Sur le SCOT : le projet de SCOT révisé est soumis à enquête publique du lundi 13 février à 9h au mercredi 15 mars 2023 à 17h.
- Sur la sécurité et notamment routière avec des vitesses excessives constatées à plusieurs endroits du village. Le radar pédagogique est momentanément indisponible suite à un problème de chargeur de batterie en panne.

Le premier adjoint laisse la parole à Monsieur Patrick SCHWIRTZ , lequel donne le compte-rendu de la commission « voirie et bâtiment » tenue le 18 janvier 2023 en collaboration avec M. Philippe WEMMERT pour ce dernier point :

VOIRIE :

1./ Travaux en cours ou à venir : * Ilot rue du chemin de neuf/terrain de foot : ils seront réalisés du 20 au 28 février environ. Une déviation sera mise en place, il n'y aura pas d'impact sur le bus scolaire dont le passage sera assuré. De même l'exploitation des arbres le long du terrain de foot est prévue à partir du 14 février.

* Fin des travaux du lotissement « le clos de la Lauve » : une réunion est prévue le 17 février à 9h00. M.et Mme PARISOT habitants du lotissement nous interpellent par mail sur la circulation automobile sur le chemin piétonnier et la vitesse excessive dans ce lotissement. Ce problème sera revu à l'occasion de cette même réunion.

2./ Travaux 2023 :

Impasses des Roses Trémières et des Noyers, caniveaux à Varennes : Plan de financement : 65 046,17 € HT – 78 055,40 € TTC) ;en attente de subventions APV 2023. Les travaux seront probablement réalisés au 2ème semestre (septembre-octobre).

Réfection provisoire du trottoir 9-11-13-15-17 rue des Oiseaux

Dans l'attente d'une réfection totale du lotissement, reprise d'un linéaire d'environ 150 mètres par mise en place de GNT 0/20 compacté : demande de devis

Petits travaux de réfection : prévoir l'achat d'enrobé à froid et de GNT 0/20 (besoin à estimer par les agents municipaux)

3./ Etude préalable pour travaux 2024 :

Rue des Oiseaux (lotissement)

Réfection complète de la voirie (chaussée et bordures à rehausser)

Consulter des bureaux d'études pour étude à des fins de montage d'un dossier d'aides.

Il a été également vu pour la remise en peinture de la signalisation horizontale, la pose de signalisation verticale (les conseillers insistent sur celle relative au lotissement « le clos de la Lauve ») le remplacement de lisses de potelets et la sécurisation des accès aux abribus tant à Travoisy qu'à Varennes et pour laquelle la mission Conseil et assistance aux collectivités locales (Mica) du conseil départemental a été saisie.

BATIMENTS :

1 Travaux 2023 :

Le devis de l'entreprise SARL COTE PIERRENET concernant le démaussage de la toiture de l'église, celui de l'entreprise GUEVENEU pour la réfection des chenaux du foyer rural, de l'ancienne bibliothèque et de l'auvent de la Poste sont validés sans attendre le vote du budget s'agissant de dépenses de fonctionnement.

Un devis a été redemandé à l'entreprise CLEMENCET pour le déplacement du câble existant dans la cour de la mairie.

2. Etude préalable pour travaux 2024 :

Complément d'isolation du foyer rural : huisseries des toilettes, remplacement des portes d'accès rue du chemin neuf.

Ancienne bibliothèque : isolation des combles et remplacement de l'huisserie donnant sur la rue.

Une réflexion est également engagée sur le remplacement à moyen terme de la chaudière du foyer et de l'aménagement de l'étage de la MFS.

Monsieur SCHWIRTZ explique également qu'il a participé avec le maire de Vignoles à un travail de pré-évaluation du pôle scolaire de Ruffey-Vignoles en vue d'un audit qui aura lieu les 27 et 28 mars par des auditeurs externes. Globalement, le bilan est très positif avec une bonne qualité et un bien-être dans l'école renforcés par un niveau social des parents d'élèves plutôt élevé.

Enfin, il fait un point, en sa qualité de délégué du SICECO sur l'augmentation de l'électricité en fonction du marché et groupement de commandes et de la mise en place du bouclier tarifaire

Madame Nolwenn BEROUJON a transmis son compte-rendu sur deux réunions qu'elle a tenue et dont elle assure la présidence :

Le Conseil Municipal des Jeunes : diverses actions sont prévues à savoir : le 18 mars « Nettoyons la Nature », en avril une visite au Conseil Départemental de Côte d'Or dont l'organisation est en cours, le 3 juin un après-midi jeux en bois, et en automne une animation autour de l'eau. Restent aussi les participations traditionnelles au 8 mai, 11 novembre et au concours Christian MYON.

La commission « fleurissement » qui souhaite travailler sur un axe de plantations (arbustes, plantation de vivaces, floraison des vasques, réflexion sur l'installation d'une serre à l'atelier, enherbement du cimetière) et sur la préservation en eau (avec l'installation d'une citerne).

Le démaussage de la cour est prévu très prochainement avec l'aide de la représentante commerciale du produit ad-hoc fourni par Languedoc-Chimie.

Il laisse ensuite la parole aux conseillers municipaux :

Madame Magali GODARD a été alerté par un habitant sur une personne âgée du village retrouvée désorientée à Beaune. Il serait nécessaire en l'absence de CCAS de prévenir sa famille.

Monsieur Lionel BECLIER, membre du foyer rural, interpelle sur la volonté ou non pour la commune de faire l'achat de chaises nécessaires à la chorale et prêtées actuellement par la commune de Vignoles. Le conseil s'interroge sur ce besoin ou non par la commune ou si l'investissement doit avoir lieu par l'association du foyer rural.

- Sur les différentes réunions à venir avec le sous-préfet sur « le fonds vert » nouveau dispositif gouvernemental sur la transition écologique dans les territoires, le SICECO, ou encore pour le lotissement, ainsi que le conseil d'école.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 07 mars prochain.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23heures.

Madame Aurore CRETIN

Secrétaire

Monsieur Cyril VACHON

Premier adjoint

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le